

RAPPORT N° 06/7-16
au Conseil Municipal

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

ENTRETIEN, NETTOYAGE ET SURVEILLANCE
DES MARCHES COUVERTS (Petit et Grand Marchés)
ET DES TOILETTES DES MARCHES FORAINS (Chaudron, Camélias)

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES

Le nettoyage et l'entretien des sites, monuments, espaces verts... appartenant à la Commune font l'objet d'une attention particulière.

L'apparition de normes hygiéniques de plus en plus drastiques à l'exemple du tri sélectif des déchets, implique d'offrir un service de qualité irréprochable.

Par ailleurs, les marchés couverts et forains connaissent un taux de fréquentation élevé, que ce soit au niveau des commerçants ou de la clientèle.

A ce titre, et bien que possédant un service de nettoyage, l'effectif actuellement dévolu n'est plus en mesure de faire face à la nécessité croissante de garantir un entretien de qualité.

Aussi il est envisagé de procéder au lancement d'une procédure d'appel d'offres à ce sujet.

Toutefois, les prestations étant différentes selon les sites au niveau des jours, des horaires et des moyens mis en œuvre, l'allotissement en deux lots pourra être retenu, à savoir :

- Lot 1 entretien et nettoyage
 des marchés couverts (Petit et Grand Marchés),
- Lot 2 entretien et nettoyage
 des toilettes des marchés forains (Chaudron et Camélias).

RAPPORT N° 06/7-16

Je vous demande, en conséquence :

1° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 274, et 296 à 298 du Code des Marchés Publics) ;
- durée du contrat : 31/12/2010 avec possibilité de résiliation trois mois avant l'expiration de chaque année civile ;
- enveloppe budgétaire : estimation prévisionnelle de 316 000,00 € - les crédits définitifs seront inscrits au Budget 2007 de la Régie Marchés et Droits de Place, sous les Chapitres 61 et Article 6152 ;

2° d'approuver le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché ;

3° de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;

4° de m'autoriser à signer le(s) marché(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

René-Paul Victoria
René-Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 06/7-16
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 décembre 2006

OBJET

REGIE MARCHES ET DROITS DE PLACE

**ENTRETIEN, NETTOYAGE ET SURVEILLANCE
DES MARCHES COUVERTS (Petit et Grand Marchés)
ET DES TOILETTES DES MARCHES FORAINS (Chaudron, Camélias)**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LES MARCHES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits prévisionnels à inscrire au Budget 2007 de la Régie Marchés et Droits de Place sous les Chapitre 61 et Article 6152 ;

Sur le RAPPORT N° 06/7-16 du Député-Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Pascal HO-CHUI, 12ème Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Développement Economique, Tourisme et Coopération, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

*4 abstentions
(dont 2 votes par procuration)*

pour

↓
*M. Michel TAMAYA
Mme Marie-Cécile SEIGLE-VATTE*

↓
autres élus présents et mandatés

ARTICLE 1

Prend acte du lancement de la procédure.

ARTICLE 2

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.


ARTICLE 3

Autorise le Député-Maire à engager la consultation ouverte, à passer le(s) marché(s) avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 4

Autorise le Député-Maire à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 27 DEC. 2006


DEPUTE-MAIRE
René-Paul Victoria
René-Paul VICTORIA